

# Vous travaillez dans le secteur du fibrociment (CP 106.03) ?

## Ensuite, vous recevrez votre prime syndicale à partir de mars.

### Quelles sont les conditions pour recevoir cette prime ?

Être membre du CGSLB en 2017. Avoir travaillé au moins deux mois avec contrat de travail dans votre firme.

### Quel est le montant de cette prime ?

Chez les firmes Eternit & SVK :

- 135 euros ou 11,25 euros par mois pour les 'actifs'
- 89,24 euros ou 7,44 euros par mois pour les 'non-actifs'

### Que devez-vous faire ?

Vous recevrez une attestation de votre employeur. Veuillez la remplir (avec numéro d'affiliation et numéro de compte) et la remettre à votre secrétariat CGSLB.

### Quand recevrez-vous la prime ?

La prime sera payée à partir de 15 mars 2018.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

